

FICHE DE POSTE

La Cité de l'Architecture et du Patrimoine

INTITULE DU POSTE : Chef(fe) du département formation, directeur/trice du centre des hautes études de Chaillot dit « école de Chaillot »

Nature du contrat : Fonctionnaire Catégorie A+ par voie de détachement sur contrat

Domaines fonctionnels : Elaboration et pilotage des politiques publiques ; enseignement supérieur – recherche - Direction et pilotage des politiques publiques.

Emploi(s) type : Cadre de direction en établissement d'enseignement supérieur et de recherche - Cadre dirigeant d'un établissement public.

DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR :

La Cité de l'Architecture et du Patrimoine est, avec ses 22 000 m², le plus grand centre d'architecture au monde. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de la culture.

Elle a pour mission d'assurer la promotion de l'architecture française en France et à l'étranger, et de faire découvrir les œuvres emblématiques du patrimoine architectural français et la création contemporaine internationale.

La cité de l'Architecture et du Patrimoine est composée de 3 départements, dont le département de la formation, et 5 directions.

Le/la chef(fe) de département met notamment en œuvre les missions de formation confiées à la Cité par l'article R142-2 du code du patrimoine :

« ... 5° Assurer des actions de formation à l'intention des professionnels publics et privés de l'architecture et du patrimoine

a) [la Cité] peut être habilitée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, seule ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, à délivrer des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ; elle peut en outre délivrer des diplômes propres ;

b) Elle organise un cycle d'études spécialisées destiné aux professionnels portant sur la conservation, la restauration, la mise en valeur et l'aménagement des édifices et des ensembles urbains et paysagers ;

c) Elle peut concourir à la formation permanente des professionnels du secteur public et du secteur privé... »

L'école de Chaillot forme depuis 1887 les architectes à la conservation, à la restauration et la mise en valeur du bâti existant et de ses abords en délivrant un Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement (DSA) mention architecture et patrimoine. Elle assure, de plus, la formation post-concours des Architectes Urbanistes de l'État (AUE) option patrimoine, en partenariat avec l'École des Ponts – Paris Tech. Par ailleurs, elle développe des actions de formation continue en direction des maîtres d'œuvres, des maîtres d'ouvrages, des élus et des professionnels de la culture, ainsi que des coopérations internationales, notamment en Bulgarie et au Maroc, bientôt en Arménie.

MISSIONS ET ACTIVITES

Le/la chef(fe) du département de la formation veille à la qualité et à la cohérence de cette offre de formation.

Principal(e) acteur/trice des relations de l'école avec son écosystème, le/la chef(fe) de département contribue, avec son adjointe, à la déclinaison de la stratégie globale de l'établissement dans le domaine de la formation.

Il/elle encadre, anime et pilote une équipe de 11 personnes, dont une adjointe et une directrice des études, en veillant à mettre en place un management bienveillant, ouvert et collaboratif, et en instituant un bon équilibre entre pilotage des dossiers et autonomie des collaborateurs.

Il/elle veille à une parfaite transversalité entre l'école et les autres départements et directions de la Cité.

Il/elle veille à la bonne compréhension et intégration des procédures administratives propres aux établissements publics.

Le/la chef(fe) du département de la formation inclut la dimension recherche dans son pilotage et développement et s'appuie sur des partenariats avec les écoles nationales supérieures d'architecture et de manière générale avec d'autres établissements d'enseignement supérieur (INP, Ecole du Louvre) et les laboratoires de recherche en conservation-restauration du ministère de la Culture.

1. Direction pédagogique et scientifique

- Il/elle garantit le projet pédagogique, professionnel et scientifique du département, en liaison avec le PSCE de la Cité et en s'appuyant sur la directrice des études ;
- Il/elle évalue et parachève la réforme du DSA mise en application à la rentrée de septembre 2022 ;
- Il/elle étudie la faisabilité et propose un projet de mise en œuvre d'une certification ou d'un diplôme permettant l'exercice de la maîtrise d'œuvre de restauration des monuments historiques, en lien avec la DGPA ;
- Il/elle engage l'école dans la certification RNCP, permettant notamment de recevoir à nouveau le produit de la taxe d'apprentissage ;
- Il/elle définit avec son adjoint une stratégie de développement de la formation continue en évaluant les moyens nécessaires ;
- Il/elle veille à l'ancrage, à l'interaction et à la visibilité de l'école dans le réseau des ENSA et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche ;
- En lien avec son adjointe, il/elle détermine une politique de rayonnement de l'école en France et à l'étranger et initie des partenariats pour en développer les différents secteurs ;
- Il/elle garantit l'encadrement des promotions et suit l'insertion professionnelle des élèves ;
- Il/elle assure la représentation de l'École et de la Cité dans ses domaines de compétence.

2. Pilotage managérial

- Il/elle définit les missions et objectifs, effectue leur pilotage opérationnel, contrôle leur réalisation et garantit les échéances ;
- En lien avec son adjointe, il/elle encadre hiérarchiquement et anime l'équipe, en pratiquant un management bienveillant ;
- En lien avec son adjointe, il/elle organise et répartit le travail au sein du service et veille à son bon fonctionnement ;
- Il/elle assure la communication ascendante et descendante avec la présidence-direction générale, effectue un *reporting* régulier ;
- Il/elle coordonne les entretiens d'évaluation et en effectue certains ;
- Il/elle est membre de l'équipe de direction de la Cité et assiste au conseil d'administration.

3. Responsabilité budgétaire et administrative du service

- En lien avec son adjointe, il/elle élabore et suit le budget de l'école, recherche des financements en lien avec la direction de la communication, du développement et du mécénat de la Cité ;
- Il/elle garantit les procédures propres au département (marchés, conventions, etc.) ;
- il/elle organise la sélection des responsables de champs pédagogiques et des intervenants.

Profil du candidat recherché

Le poste est proposé aux fonctionnaires titulaires qui seront accueillis en détachement.

Les candidat(e)s témoigneront d'une pratique professionnelle avec une spécialisation des compétences dans le domaine du patrimoine bâti, et d'une expérience dans l'enseignement supérieur et de la recherche avec connaissance de ses enjeux et de ses évolutions prévisibles dans les contextes national et international. Enfin, ils/elles présenteront une expérience solide et concluante de management d'équipe.

Le poste est classé en groupe E de la convention d'établissement.

Connaissances

- Excellente connaissance de l'organisation de l'enseignement supérieur en matière d'architecture
- Expertise en architecture et en maîtrise d'œuvre
- Excellente connaissance des politiques publiques concernées par les champs de formation de l'école
- Capacités prospectives dans ces domaines, ainsi que dans celui de l'ingénierie pédagogique
- Maîtrise du cadre juridique et financier des établissements publics
- Connaissance du code de la Commande publique
- Très bonne connaissance des aspects administratifs et réglementaires de l'architecture et du patrimoine
- Expérience en matière d'actions internationales
- Maîtrise de l'anglais professionnel
- Maîtrise des outils informatiques

Savoir-faire

- Expérience concluante du management d'équipe
- Conduite de projet (en transversalité avec directions métiers et services administratifs)
- Pilotage du changement
- *Reporting*, mise au point de tableaux de bord
- Pilotage de prestataires
- Capacité à communiquer en interne et en externe auprès des partenaires de la Cité, à l'oral et à l'écrit
- Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction (notes, bilans, tableaux de suivis...)
- Capacités d'innovation sur les différentes missions du département et pour répondre au projet conduit par la Présidence

Savoir-être

- Goût prononcé pour les relations humaines
- Capacité à travailler en équipe
- Grandes capacités d'écoute et de conviction
- Diplomatie
- Loyauté
- Sens de la confidentialité
- Goût du défi
- Réactivité

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

- Permanence d'astreinte à assurer sur site environ 6 jours par an le week-end et les jours fériés
- Grande disponibilité
- Déplacements à prévoir en France et à l'international

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques : Sous l'autorité hiérarchique du président-directeur général de la Cité et du directeur général délégué

Liaisons fonctionnelles : Le / la titulaire du poste travaille avec l'ensemble des directions et services de l'établissement. Les relations avec les partenaires extérieurs (tutelles, ENSA, AAP, Cie des ACMH, intervenants divers) sont constantes.

Modalités de recrutement

Outre un CV et une lettre de motivation, le dossier de candidature comprendra une brève note d'intention portant sur les axes que le candidat entendrait développer pendant son mandat, qu'il convient de remettre avant le 16/09/2023.

Le/La Chef(fe) du département formation, responsable du Centre des hautes études de Chaillot, est nommé(e) par arrêté du ministre chargé de la culture pour une durée de trois ans renouvelable sur proposition de la présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Un comité, constitué de la Présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine, de représentants du ministère de la culture et de personnalités qualifiées, procède préalablement à l'audition des candidats pour évaluer leur aptitude à cet emploi.

L'envoi des candidatures se fait par mail à l'adresse recrutement@citedelarchitecture.fr

GROUPE ET RENUMERATION

Le poste est classé en groupe E de la convention d'établissement.

Emploi de référence : « Cadre dirigeant d'un établissement public »

La rémunération sera fixée en fonction du profil et de l'expérience du candidat(e) dans le respect des niveaux de salaires en vigueur tels que définis dans la convention d'établissement.

Date de mise à jour de la fiche de poste 03/07/ 2023